



Santé au Travail



IP2S

1 rue du nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU

Tél : 02.51.12.21.10 – 06.10.83.40.68

Mail : ip2sformation@orange.fr

Édito



Madame, Monsieur, Chers partenaires,

Les risques liés au travail existent, mais ils peuvent être supprimés, réduits ou maîtrisés. Leur prévention est investissement qui bénéficie aux salariés et aux employeurs. En effet, les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût humain et financier. La maîtrise des risques permet aussi d'accroître le bien-être des salariés et les performances de l'entreprises.

Un employeur qui s'engage dans des actions de prévention investit pour le bien de ses image.

Les formations qui vous sont proposées dans ce catalogue se déroulent en présentiel.

N'hésitez pas à demander l'intégrité de nos plaquettes de formation. :

www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

Sonia FEUILLATRE,
Directrice d'IP2S

SOMMAIRE

Notre engagement pédagogique	p 3
Modalités pédagogiques	p 3
Formation INTER – INTRA	P 4

SECOURISME

- 1- SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL (SST)- p 5
- 2- MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST (MAC SST) – p 5

ERGONOMIE

3- GESTES ET POSTURES	p 6
4- GESTES ET POSTURES BUREAUTIQUE	p 6
5- GESTES ET POSTURES SERVICE A LA PERSONNE	p 7
6- GESTES ET POSTURES ASH, AGENT D'ENTRETIEN, FEMME D'ENTRETIEN	p 7
7- GESTES ET POSTURES PETITE ENFANCE	p 8
8- MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (A DOMICILE)	p 9
9- ACTUALISATION MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	p 9
10- MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (EHPAD)	p 10
11- UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES	p 10

Conditions Générales de Ventas

P 11

NOTRE ENGAGEMENT

PÉDAGOGIQUE

Pour atteindre ses objectifs, avec ses clients et partenaires, IP2S s'appuie sur des engagements forts en termes de politique pédagogique :

- Rendre les participants acteurs de leur formation
- Accompagner les participants dans l'acquisition ou dans le développement de compétences
- Diversifier les modalités pédagogiques
- Se situer dans l'innovation pédagogique
- Mettre en place la pédagogie de l'accompagnement et de la réussite

MODALITES PÉDAGOGIQUES

IP2S s'engage avec un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

- Recueil écrit et oral des attentes
- Feed-back tout au long de la formation
- Évaluation des connaissances acquises en fin de formation
- Bilan oral de la formation et questionnaire de satisfaction

FORMATIONS

INTER - INTRA

FORMATION INTER

Se déroulant en petits groupes (pas plus de 10 personnes) afin de favoriser une pédagogie participative, ces formations sont particulièrement adaptées pour des inscriptions individuelles. Nous garantissons le déroulement des stages à partir de 5 participants. Notre équipe se tient à votre disposition pour vous informer sur le contenu et le déroulement de la formation.

Avec l'INTER vous aurez le choix entre plusieurs sessions donc plusieurs possibilités pour trouver une date vous convenant

FORMATION INTRA & SUR MESURE

Nous vous proposons une rencontre dans afin de définir la possibilité de réaliser la formation dans votre établissement.

Le programme sera adapté à votre contexte et modifié en fonction de vos attentes

Nous réaliserons ensemble les différentes phases de réalisation du projet :

- Analyse de votre demande
- Formalisation du projet pédagogique
- Mise en œuvre et évaluation des actions de formation

INSCRIPTION

1. Recevez votre bulletin
2. Recevez votre bulletin



02.51.12.21.10



ip2sformation@orange.fr



www.ip2sformation.fr

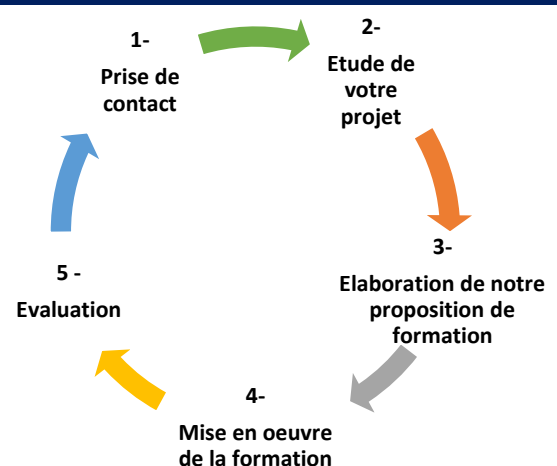
3. Complétez votre bulletin

4. Transmettez votre bulletin



ip2sformation@orange.fr

INSCRIPTION





SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf : SST)

Objectifs

Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident du travail. Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Public

Salariés d'entreprise, de structures, d'association, agents de collectivité, demandeurs d'emploi

Prérequis : aucun

Durée : 12 H

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur SST

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 195 €

Groupe : nous consulter

Résultats

98 % de stagiaires satisfaits

Programme

Prévention

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Secourir :

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir les victimes de manière appropriés

Cette formation permet à l'employeur de répondre à ses obligations réglementaires (art. R.241-39 du Code du Travail) en lien avec l'organisation des secours dans son entreprise. La prévention des risque est abordée dans le contenu enseigné.

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

MAC SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Réf : MACSST)

Objectifs

Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident du travail. Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Public

Salariés d'entreprise, de structures, d'association, agents de collectivité, demandeurs d'emploi

Prérequis : aucun

Durée : 12 H

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur SST

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 105 €

Groupe : nous consulter

Résultats

98 % de stagiaires satisfaits

Programme

Prévention

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Secourir :

- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Faire alerter ou alerter les secours
- Secourir les victimes de manière appropriés

Cette formation permet à l'employeur de répondre à ses obligations réglementaires (art. R.241-39 du Code du Travail) en lien avec l'organisation des secours dans son entreprise. La prévention des risque est abordée dans le contenu enseigné.

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10



GESTES ET POSTURES

(Réf : ERG01)

Objectifs

Identifier les risques pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques liés à la manipulation, au transport manuel de charges et aux postures de travail. Appréciation du poste de travail. Appliquer dans une situation de travail donnée, les gestes et mouvements permettant de préserver son dos.

Public

Tout professionnel souhaitant se protéger des troubles musculo-squelettiques.

Prérequis : aucun (être apte médicalement)

Durée : 7 H

Effectif : 5 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en prévention et sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

Formation non réalisée en 2021

Programme

Sensibilisation aux risques de TMS liés à des manutentions manuelles

Introduction sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Prise de conscience du schéma corporel

Notion d'anatomie. Physiologie et biomécanique du rachis. Apprentissage du verrouillage lombaire.

Principes généraux de manutention

Démonstration du geste type en manutention de charge. Principes de sécurité physique : superposition des centres de gravité corps/charge, respect des courbures naturelles de la colonne vertébrale, recherche d'appuis, orientation et mobilité des pieds, choix judicieux des prises. Principes d'économie d'effort. Entraînement aux gestes types : soulever, lever, charger, porter, déposer, ramasser, parcourir une distance, manipulation de volumes différents...

4 : Appréciation et application au poste de travail

Analyse du poste de travail. Evaluation des situations. Prise de conscience de la position de travail. Mise en situation de manipulation de charge sur site ou dans les locaux et appartement pédagogique d'IP2S. Analyses par les gestes effectués. Apprentissage et correction des gestes. Gestes à éviter. Exercices de détente du rachis.

5 : Bilan et évaluation

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

GESTES ET POSTURES BUREAUTIQUE

(Réf : ERG02)

Objectifs

Intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident du travail. Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Public

Salariés d'entreprise, de structures, d'association, agents de collectivité, demandeurs d'emploi

Prérequis : aucun

Durée : 12 H

Effectif : 5 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur SST

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

Formation non réalisée en 2021

Programme

Sensibilisation aux risques de TMS liés à des manutentions manuelles

Les risques liés à l'activité du personnel de bureau. La notion de prévention au travail. Savoir identifier et détecter les Troubles Musculo-Squelettique (TMS).

Prise de conscience du schéma corporel

Notion d'anatomie. Physiologie et biomécanique du rachis. La charge musculaire statistique. Les TMS liés au travail sur écran. La notion de fatigue physique, musculaire et articulaire.

Postures de travail sur écran, au bureau

Généralités sur les effets et les signes de fatigue. L'aménagement du poste de travail sur écran : les bonnes postures : position de l'écran, réglage du fauteuil, positions du clavier et de la souris... Positionnement dans le bureau et éclairage

Appréciation et application au poste de travail

Analyse du poste de travail. Prise de conscience de la position de travail. Aménagement de l'espace en fonction des possibilités. Exercices de détente pour limiter sa fatigue et les TMS.

Bilan et évaluation

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

GESTES ET POSTURES SERVICE A LA PERSONNE

(Réf : ERG03)

Objectifs

Identifier les risques pouvant entraîner des troubles musculo-squelettiques liés à la manipulation, au transport manuel de charges et aux postures de travail. Appréciation du poste de travail. Appliquer dans une situation de travail donnée, les gestes et mouvements permettant de préserver son dos.

Public

Tout professionnel souhaitant se protéger des troubles musculo-squelettiques.

Prérequis : aucun (être apte médicalement)

Durée : 7 H

Effectif : 5 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en prévention et sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

100 % de stagiaires satisfaits

Programme

Sensibilisation aux risques de TMS liés à des manutentions manuelles

Introduction sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Prise de conscience du schéma corporel

Notion d'anatomie. Physiologie et biomécanique du rachis. Apprentissage du verrouillage lombaire.

Principes généraux de manutention

Démonstration du geste type en manutention de charge. Principes de sécurité physique : superposition des centres de gravité corps/charge, respect des courbures naturelles de la colonne vertébrale, recherche d'appuis, orientation et mobilité des pieds, choix judicieux des prises. Principes d'économie d'effort. Entraînement aux gestes types : soulever, lever, charger, porter, déposer, ramasser, parcourir une distance, manipulation de volumes différents...

Appréciation et application au poste de travail

Analyse du poste de travail. Evaluation des situations. Prise de conscience de la position de travail. Mise en situation de manipulation de charge sur site ou dans les locaux et appartement pédagogique d'IP2S.

Porter des charges : soulever, lever, charger, porter, déposer, ramasser...

Courses : port de charges, de sacs, parcourir une distance

Entretien du linge : installation ergonomie du poste de repassage

Entretien du logement : dépoussiérage, réfection d'un lit, balayage, aspiration, lavage des sols...

Analyses par les gestes effectués. Apprentissage et correction des gestes. Gestes à éviter. Exercices de détente du rachis.

Bilan et évaluation

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

GESTES ET POSTURES ASH, AGENT D'ENTRETIEN, FEMME D'ENTRETIEN

(Réf : ERG04)

Objectifs

Appréhender les gestes et postures fondamentaux et intégrer les gestes spécifiques au personnel d'entretien..

Public

Agent d'entretien, ASH, aide à domicile, ATSEM... souhaitant se protéger des troubles musculo-squelettiques.

Prérequis : aucun

Durée : 12 H

Effectif : 5 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur SST

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

Formation non réalisée en 2021

Programme

Introduction aux risques liés aux accidents du travail

Prise de conscience du schéma corporel

Notion d'anatomie. Physiologie et biomécanique du rachis. Apprentissage du verrouillage lombaire. Exercices de détente et d'entretien du rachis.

Principes généraux de manutention

Démonstration du geste type en manutention de charge. Principes de sécurité physique : superposition des centres de gravité corps/charge, respect des courbures naturelles de la colonne vertébrale, recherche d'appuis, orientation et mobilité des pieds, choix judicieux des prises. Principes d'économie d'effort. Entraînement aux gestes types : soulever, déplacer, lever, charger, porter, déposer, ramasser, parcourir une distance, manipulation de volumes différents...

Appréciation du poste de travail

Analyse du poste de travail. Evaluation des situations. Ecoute des remarques des salariés. Prise de conscience de la position de travail.

Techniques spécifiques au personnel d'entretien

Application au poste de travail. Analyse par les stagiaires des gestes effectués.

Bilan et évaluation

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

GESTES ET POSTURES PETITE ENFANCE

(Réf : ERG05)

Objectifs

Diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités des professionnels de la petite enfance. Participer à l'amélioration des conditions du travail du personnel de crèche, d'école ou d'assistante maternelle. Eviter les troubles musculo-squelettiques au quotidien

Public

Toute personne travaillant auprès de jeunes enfants.

Prérequis : aucun (être apte médicalement)

Durée : 7 H

Effectif : 5 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en prévention et sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

Formation non réalisée en 2021

Programme

Analyse des accidents de travail et des risques liés au personnel de crèche, garderie, garde d'enfants à domicile...

Les principes de la manutention

Identifier les éléments anatomiques et les mécanismes physiologiques et biomécaniques du corps humain

Principes de sécurité physique : superposition des centres de gravité corps/charge, respect des courbures naturelles de la colonne vertébrale, recherche d'appuis, orientation et mobilité des pieds, choix judicieux des prises. Apprentissage du verrouillage lombaire et des postures invariantes. Principes d'économie d'effort. Démonstration du geste type de manutention de charge. Entraînement aux gestes types : soulever, charger, porter, déposer, ramasser, manipulations de volumes différents... Assurer la sécurité de l'enfant dans n'importe quelle situation. Les gestes à éviter.

Les gestes et postures à adopter avec et autour de l'enfant

Analyse des activités et tâches relevant de l'activité physique lors de la prise en charge de l'enfant. Réaliser les gestes et postures permettant de se relever du sol avec un enfant, poser un enfant au sol, porter un enfant, poser un enfant dans son lit, sortir un enfant de son lit, installer l'enfant dans son transat, sa chaise... Réaliser les gestes et postures de l'enfant : lors du change, de l'habillage, des repas, des activités jeux...

Mises en situation - Correction

Bilan et évaluation

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10



MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (A DOMICILE) - (Réf : ERG05)

Objectifs

Identifier les dangers et les risques liés à son activité professionnelle (aux gestes et postures auxquels sont confrontés les participants). Connaître les principes de sécurité physique et d'économie d'effort. Adapter les principes de sécurité physique aux différentes situations de travail spécifiques à domicile. Utiliser des aides techniques (lève-personne, verticalisateur, lit à hauteur variable, guidon de transport, drap de glisse, disque rotatif, planche de transfert...)

Public

Tout professionnel intervenant auprès de personnes à mobilité réduite à domicile.

Prérequis : aucun

Durée : 14 H

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en prévention et sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Moyens pédagogiques

Lève-personnes, verticalisateur, disque rotatif, sangle de transfert, drap de glisse...
Appartement pédagogique – chambre médicalisée

Résultats

100% satisfait

Programme

Prévention des exigences physiques du travail

Rappel : Notions d'anatomie, de pathologie, de physiologie du corps humain - Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort lors du soulever et du porter de charges - Exercices d'application pédagogiques - Gestes et postures au travail - Exercices de compensation.

Approche méthodologique de la manutention des personnes âgées et/ou handicapée

La personne aidée : capacité, handicap, participation - L'intervenant/l'aidant : qualités indispensables (charge mentale et physique) - L'environnement du lieu de manutention - La manutention : les techniques, les prises, le choix, son positionnement, la gestuelle prise en compte de la personne aidée.

Pratique de la manutention

Education gestuelle et pratique : redressements et abaissements, translations, pivotements, enchaînements, roulements, transferts, rehaussements, relèvements... (au lit, au fauteuil, au sol, fauteuil roulant, marches...) - Accompagnement à la marche - Abaissements, rehaussements assis, redressements assis, mises au bord du siège - Déplacements dans le lit : translations, roulements, rehaussement - Redressements au lit, au fauteuil - Transferts au lit, lit-fauteuil - Relèvement du sol - Utilisation du lève-personne, verticalisateur, planche de transfert, disque rotatif, sangle de transfert, drap de glisse... - Utilisation et déplacement dans appartement pédagogique

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

ACTUALISATION MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

(Réf : ERG06Bis)

Objectifs

Maintenir les compétences acquises en manutention des personnes à mobilité réduite. Participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail en appliquant une gestuelle répondant aux exigences de leur activité. Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents en fonction de la situation de travail.

Public

Tout professionnel intervenant auprès de personnes à mobilité réduite à domicile.

Prérequis : pratiquer au quotidien la manutention auprès de personnes à mobilité réduite

Durée : 14 H

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en prévention et sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

98

Programme

Prévention des exigences physiques du travail

Rappel : Notions d'anatomie, de pathologie, de physiologie du corps humain - Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort lors du soulever et du porter de charges

Rappel des techniques de manutention

Rappel des techniques de manutention : les techniques, les prises, le choix, son positionnement, la gestuelle, la prise en compte de la personne aidée.

Pratique de la manutention

Pratique : redressements et abaissements, translations, pivotements, enchaînements, roulements, transferts, rehaussements, relèvements... (au lit, au fauteuil, au sol, fauteuil roulant, marches...) - Accompagnement à la marche - Abaissements, rehaussements assis, redressements assis, mises au bord du siège - Déplacements dans le lit : translations, roulements, rehaussement - Redressements au lit, au fauteuil - Transferts au lit, lit-fauteuil - Relèvement du sol - Utilisation du lève-personne, verticalisateur, planche de transfert, disque rotatif, sangle de transfert, drap de glisse... - Utilisation et déplacement dans appartement pédagogique

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (en EHPAD) - (Réf : ERG07)

Objectifs

Prévenir les différents troubles musculo-squelettiques pouvant toucher les salariés dans leur pratique professionnelle quotidienne auprès des personnes à mobilité réduite. Connaître les principes de sécurité physique et d'économie d'effort. Adapter les principes de sécurité physique aux différentes situations de travail. Utiliser des aides techniques (Rail de transfert, lève-personne, verticalisateur, guidon de transfert, lit à hauteur variable, drap de glisse, disque rotatif, planche de transfert...)

Public

Tout professionnel intervenant auprès de personnes à mobilité réduite à domicile.

Prérequis : aucun

Durée : 14 H

Effectif : 4 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 270 €

Groupe : nous consulter

Moyens pédagogiques

Lève-personnes, verticalisateur, disque rotatif, sangle de transfert, drap de glisse...
Appartement pédagogique – chambre médicalisée

Résultats

Pas de formation en 2021

Programme

Connaissance sur la mécanique humaine

Notions d'anatomie, de pathologie, de physiologie du corps humain – Les TMS du membre supérieur et du dos.

Prévention

Les principes généraux de prévention. Les déterminants de l'activité physique. Les principes d'aménagement dimensionnel des postes de travail. Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Approche méthodologique de la manutention des personnes âgées et/ou handicapée

La personne aidée : capacité, handicap, participation. L'intervenant/l'aidant : qualités indispensables (charge mentale et physique). L'environnement du lieu de manutention. La manutention : les techniques, les prises, le choix, son positionnement, la gestuelle, la prise en compte de la personne aidée.

Pratique de la manutention

Education gestuelle et pratique : redressements et abaissements, translations, pivotements, enchaînements, roulements, transferts, rehaussements, relèvements... (au lit, au fauteuil, au sol, fauteuil roulant, marches... Abaissements, rehaussements assis, redressements assis, mises au bord du siège. Déplacements dans le lit : translations, roulements, rehaussement. Redressements au lit, au fauteuil - Transferts au lit, lit-fauteuil – Relèvement du sol . Utilisation du rail de transfert, lève-personne, verticalisateur, planche de transfert, disque rotatif, sangle de transfert, drap de glisse...

Analyse des gestes et postures de chaque participant et actions correctives à mettre en place

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

UTILISATION DES AIDES TECHNIQUES

(Réf : ERG08)

Objectifs

Comprendre les enjeux liés à l'utilisation des aides techniques dans le cadre d'une politique de prévention des risques. Accompagner la mise en place des aides techniques auprès des bénéficiaires et favoriser leur acceptation. Maîtriser les techniques de manutention optimisant l'activité spontanée des bénéficiaires et leur potentiel d'autonomie et prévenir ainsi les troubles musculo-squelettiques chez les professionnels.

Public

Toute personne travaillant auprès de jeunes enfants.

Prérequis : aucun (être apte médicalement)

Durée : 7 H

Effectif : 5 à 10 personnes maximum

Intervenant : formateur en prévention et sécurité au travail

Lieu : Inter Carquefou – Intra

Tarifs

Individuel : 135 €

Groupe : nous consulter

Résultats

Formation non réalisée en 2021

Programme

Les différentes techniques de mobilisation

Les différentes aides et outils à la manutention : présentation et utilisation des aides techniques appropriées aux situations. Identification des capacités résiduelles de la personne aidée et intégration de celles-ci aux techniques de manutentions. Adaptation spécifique de l'installation et du positionnement de la personne aidée.

Les aides techniques manuelles

Caractéristiques des aides techniques manuelles. Manutentions et transferts manuels : lit-fauteuil/fauteuil-lit, rehaussement dans un fauteuil, rehaussement dans un lit. Utilisation des aides manuelles : fauteuil roulant, disque pivotant, planche de transfert, draps de glisse...

Les aides techniques mécanisées

Caractéristiques des aides techniques mécanisées. Utilisation des aides mécanisées : verticalisateur, lève-personne (placement des sangles, déplacements, transferts...)

Adaptation des aides techniques aux différentes situations de travail

Demandez l'intégrité de notre plaquette de formation et le bulletin d'inscription : www.ip2sformation.fr ou 02.51.12.21.10

(En référence au chapitre III du code du travail)

IP2S, organisme de formation, propose des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, en inter et intra entreprises, en présentiel. Ces formations sont soit certifiantes, soit qualifiantes. IP2S réalise également des actions d'adaptation, de développement, de perfectionnement ou de maintien des connaissances et/ou compétences.

Son siège social est établi au 1 rue du nouveau bèle 44470 CARQUEFOU.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formations engagées par IP2S pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

L'achat de prestations

L'achat de prestations prend l'une des formes suivantes :

- Retour du dossier d'inscription
- Signature d'un devis
- Signature d'une convention de formation ou d'un contrat de formation

La conclusion d'une convention professionnelle est obligatoire pour :

- Les actions de validation des acquis de l'expérience
- Les contrats de professionnalisation
- Les conventions tripartites (signées par l'entreprise, l'organisme de formation et le salarié)
- La formation a pour objet l'obtention d'un titre à finalité professionnelle ou d'une certification de qualification professionnelle, d'une action de formation à l'acquisition ou au maintien de compétences professionnelles.

L'acte contractuel

L'acte contractuel mentionne, outre les mentions obligatoires, le nom et le prénom du stagiaire, la raison sociale du client, son numéro de SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (téléphone, mail...).

Pour permettre, le cas échéant, l'imputation des sommes versées à IP2S sur la participation du client au développement de la formation professionnelle continue, le document contractuel comporte les mentions prévues à l'article R.6353-1 du code du travail.

Prix

Les prix des prestations d'IP2S font référence aux stipulations contractuelles. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles, de l'appartement pédagogique, du matériel informatique (ordinateurs, tablettes numériques) ainsi que l'utilisation du matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de la prestation.

Ne sont pas inclus dans les prix des prestations : la restauration, les photocopies personnelles, les frais de déplacement, les fournitures personnelles.

Tous les prix sont indiqués en euros.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Un acompte de 30% peut être demandé en début de formation. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre d'IP2S. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. IP2S aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à IP2S.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention

« Bon pour accord » à IP2S. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par IP2S au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à IP2S au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, IP2S se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation de l'Apprenant ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Pour les formations initiales, des frais d'inscription, de sélection et d'examen peuvent être réclamés en un seul paiement.

Toute personne dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à partir du lendemain de l'offre de formation ou d'accompagnement est acceptée, sans justification, ni paiement de pénalités.

Les paiements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

Afin de faciliter l'accès à la formation certifiante, IP2S met en place le paiement en plusieurs fois, un échéancier est fixé avant le démarrage de la formation avec le Client.

Pénalités de retard

La date de facturation constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de financement la plus récente. La facturation des pénalités de retard se fait après l'envoi de deux relances.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation d'IP2S, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, IP2S pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à IP2S au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, IP2S offre au Client la possibilité :

- De reporter l'inscription de l'Apprenant à une formation ultérieure, dans la limite de l'organisation de chacune des formations concernées.
- Dans le cadre des formations intra-établissements, de remplacer l'Apprenant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à IP2S à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Abandon d'une formation

En cas d'absence de l'Apprenant en cours de formation, IP2S facturera à l'établissement employeur (y compris dans le cas d'un financement sur fonds publics) :

- Les frais directs correspondant aux heures de formation réellement réalisées.
- Les frais indirects engagés par l'organisme de formation pour l'organisation de la formation (locaux, téléphone, amortissements, personnel,...). Ils sont estimés forfaitairement à 30% du prix du stage restant dû, dans la mesure où -sauf exception- les dépenses engagées pour le personnel pédagogique ne sont pas amoindries par l'absence du stagiaire à une partie de la formation.

Absence à une formation

Toute absence de l'Apprenant non prévue dans la convention de formation, hors cas d'arrêt de formation, et dont la responsabilité n'est pas imputable à IP2S fera l'objet d'une facturation à l'établissement employeur :

- La somme ainsi facturée sera équivalente au temps de formation non réalisé.
- En conséquence, elle ne sera pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur au titre de la formation professionnelle continue, et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Annulation d'une formation

En cas d'annulation de la formation par le Client, IP2S se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 20 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- Si l'annulation intervient entre 20 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30 % du montant restant dû.

Les demandes d'annulation se font par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : IP2S 1 rue du nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la convocation, la quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent entre 8h30 et 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d'IP2S accueillent les Apprenants de 8h15 à 17h30.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Pour les formations non certifiantes, les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à IP2S ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. IP2S peut alors proposer à l'Apprenant de participer à une nouvelle sessions ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, IP2S se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, IP2S est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Apprenants. IP2S ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses Apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à IP2S, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'IP2S.

Justification des prestations

IP2S s'engage à fournir tout document de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L6361-1 du code du travail.

Dispositions relatives aux achats de prestations par un client particulier

Toute action de formation professionnelle continue, qu'elle soit certifiante ou qualifiante, fait l'objet d'un contrat de formation entre IP2S et le client particulier.

Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétraction prévu à l'article 6353-5.

À l'expiration de ce délai, il ne peut être exigé une somme supérieure à 30 % du prix convenu. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à proportion de leur valeur prévue à la convention.

Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, deux lettres de rappel seront envoyées au débiteur par le service comptabilité afin de trouver un accord pour un règlement à l'amiable. À défaut de résolution amiable, une mise en demeure sera envoyée au débiteur avant de procéder au recouvrement contentieux. Sans paiement dans un délai de 15 jours, des poursuites seront engagées entraînant des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

Propriété Intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle, les contenus de formation, les supports, brochures ou tout document mis à la disposition du client sont des œuvres protégées. Le client ou co-contractant s'engage à ne pas reproduire, exploiter, adapter, traduire ou commercialiser tout ou partie de ceux-ci sous peine de poursuites judiciaires. Le plagiat est interdit et toute citation, quelle que soit sa source, doit être notée comme telle.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

IP2S, le Client et l'Apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par IP2S au Client.

IP2S s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Apprenants.

Cependant, le Client accepte d'être cité par IP2S comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise

IP2S à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque Apprenant que :

- Conformément au RGPD du 25 mai 2018, chaque apprenant devra expressément avoir donné son consentement en vue de collecte de données personnelles. A tout instant, l'apprenant pourra revenir sur son accord, s'opposer à quelconque usage de ses données et réclamer l'ensemble des informations le concernant
- L'Apprenant peut demander la suppression de ses données personnelles (droit à l'oubli) ;
- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d'IP2S.
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Apprenant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
En particulier, IP2S conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'Apprenant pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et IP2S à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal du ressort du siège social d'IP2S sera seul compétent pour régler le litige.



IP2S formation

1 rue du Nouveau Bêle – 44470 CARQUEFOU

Tél : 02.51.12.21.10 – 06.10.83.40.68

ip2sformation@orange.fr

www.ip2sformation.fr